



Mission Interdisciplinarité

MI

APPEL A PROJETS EXPLORATOIRES (PEPS) Innovations thérapeutiques (2012 – 2013)

Le CNRS (la Mission pour l'Interdisciplinarité, l'INSB, l'INC, l'INP et l'IN2P3) lance un appel à projets commun pour favoriser les recherches autour des innovations thérapeutiques. Il s'agit des Projets Exploratoires Premier Soutien (PEPS).

L'un des enjeux sociaux majeurs du Vivant est le complet bien-être physique et mental de l'être vivant. Cet enjeu impose de comprendre la maladie, la diagnostiquer, la guérir et aussi la prévenir sans négliger les impacts (en particulier toxicologiques) des moyens utilisés.

Le PEPS doit rassembler des chercheurs d'au moins deux disciplines, appartenant à des unités différentes. Le programme de recherche doit être centré autour d'un projet concret, original et s'appuyer sur la mise en commun de compétences pluridisciplinaires dans le but de développer des thérapies innovantes. Le champ thématique de cet appel couvre l'ensemble des approches issues des différentes disciplines présentes dans les Instituts du CNRS.

L'objectif de ce PEPS est de concevoir des thérapies innovantes permettant de mieux cibler un récepteur lié à une pathologie, de vectoriser un principe actif ou encore de fournir des traceurs ou radiotraceurs pour l'imagerie médicale, ou de développer des approches thérapeutiques originales. Le médicament est, par essence, un domaine transversal capable de structurer des réseaux entre laboratoires de disciplines différentes.

Le développement d'une action efficace dans le domaine du médicament repose sur le renforcement des connaissances et des outils dans des secteurs clés, pertinents pour des applications thérapeutiques ou diagnostiques. Cet appel à projets a pour vocation de soutenir des recherches interdisciplinaires avec comme axes privilégiés:

- l'étude et la validation de nouvelles cibles aux niveaux cellulaire et moléculaire (incluant les voies de signalisations)
- la modélisation des réseaux cellulaires ayant pour objectif une meilleure identification des cibles pertinentes et des effets pharmacologiques.
- Le développement de modèles animaux pertinents pour l'évaluation biologique et/ou préclinique de molécules d'intérêt thérapeutique (en prenant en compte des facteurs de variabilité, comme les biais androcentrés, rôle de l'expérimentateur et genre).
- la conception, la synthèse de molécules de plus en plus spécifiques et ciblées.
- La nano-médecine, incluant la radio sensibilisation de nanoparticules, nano toxicité, nano vectorisation.
- le développement de méthodes chimiques originales favorisant la diversité moléculaire.
- la conception de nouvelles méthodes chemoinformatiques accélérant la sélection des molécules d'intérêt.
- le développement d'approches de criblage "physique" ou "virtuel" innovantes.
- l'étude et l'exploitation des médecines traditionnelles (ethnopharmacologie) comme source de nouvelles molécules.
- Le développement d'agents physiques permettant des thérapies non-médicamenteuses.
- les innovations en matière de formulation et de pharmacotechnie.
- La mise au point d'études précoces et/ou prédictives innovantes de toxicité et d'efficacité.

Le réseau de chercheurs peut être soit local, soit national, mais la notion de travail en réseau multi-compétences, multi-disciplines est primordiale. Les projets faisant intervenir des jeunes chercheurs seront favorisés.

Le porteur du projet devra appartenir à une unité qui relève du CNRS et il devra gérer les crédits du projet pour l'ensemble de la collaboration. Il devra obtenir le visa de son directeur de laboratoire pour déposer le projet. La mise en place des crédits des projets acceptés sera très rapide et il n'y aura pas de report de crédits d'une année sur l'autre.

Concernant la demande budgétaire, le financement est limité dans le temps (deux ans maximum, plafonnement à 20 k€ par an et par projet). Les crédits de personnel ne sont pas couverts.

Les projets seront évalués par un conseil scientifique commun aux instituts, composé de membres de ces instituts et assistés de relecteurs extérieurs. Un rapport annuel sera demandé et évalué par un conseil scientifique commun aux instituts.

La date limite de remise des propositions (par formulaire) est fixée au 6 mai 2012 à minuit.